



REPUBLIQUE DU MALI

UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI

APPEL À PROPOSITIONS

COMMANDE PUBLIQUE

DES PRODUITS ARTISANAUX

PROMOTION DU CONSOMMER LOCAL
CONSOMMER MALIEN



Dans le cadre de la mise en œuvre des actions arrêtées par le comité ministériel, composé du Ministre d'Etat, ministre de l'Economie et des Finances, du Ministre de l'Industrie et du Commerce et du Ministère de l'Artisanat, de la Culture, de l'Industrie Hôtelière et du Tourisme, chargés de l'élaboration et de la mise en œuvre de la **Stratégie Nationale du Consommer Local**,

Le Ministère de l'Artisanat, de la Culture, de l'Industrie Hôtelière et du Tourisme lance le présent appel à propositions à l'endroit des Chambres de métiers de toutes les régions du Mali afin d'identifier les artisans et entreprises artisanales locales capables de faire des propositions de qualité pour la commande publique.

La Commande publique concerne **les produits suivants** :

I. équipements de bureau, Tableaux et tissu décoratif (rideaux) :

1. tables de bureau avec retour,
2. fauteuil Ministre avec accoudoir,
3. fauteuil demi-ministre,
4. grande table de travail,
5. chaises pour table de travail,
6. armoire pour arrangement 4 battants,
7. armoire pour arrangement 2 battants,
8. porte d'entrée avec décoration,
9. table à manger,
10. chaises pour table à manger,
11. table basse,
12. chaises visiteurs,

13. tapis pour le sol,
14. tapis de décoration murale,
15. tableaux de décoration murale,
16. rideaux (bogolan),
17. accessoires décorations de table de bureau,
18. accessoires porté clé, porte document, porte stylo,
19. salon complet,
20. demi-salon,
21. tables pour téléviseur,
22. équipement grande salle de réunion, table de réunion + chaises + déco,
23. équipement petite salle de réunion, table de réunion + chaises + déco.

II. Produits alimentaires (production locale)

1. *thé,*
2. *jus,*
3. *boissons naturelles, etc.*

III. Produits sanitaires (fabrication locale) :

1. *Savon solide, liquide et en poudre, détergent, papiers mouchoirs etc.*

IV. Produits de bureau (fabrication locale) :

1. *Cahiers*
2. *Blocs notes*

Une Commission Contrôle de qualité sera mise en place pour identifier les meilleures candidatures aptes pour la commande publique. Cette commission sera autonome et indépendante.

Les critères d'éligibilité sont :

- Être inscrit au Registre des Métiers ou au répertoire des entreprises artisanales.
- Posséder un Numéro d'Identification Nationale (NINA) ou un Numéro d'Identification Fiscale (NIF).
- Avoir son siège social établi sur le territoire malien

Les candidats doivent fournir un dossier comprenant :

1. Une lettre de motivation adressée au Président de l'APCMM.
2. Une copie de la Carte d'Artisan ou du registre de commerce (RCCM).
3. Une présentation succincte des produits ou services (catalogue photo ou descriptif plus les prix). lus un échantillon (physique).
4. Une attestation de domiciliation bancaire ou une attestation de capacité financière (si disponible).

Les dossiers doivent être déposés sous pli fermé avec la mention **«Proposition - Orientation Commande Publique PME/Artisans 2026»** au plus tard **le 03 mars 2026 à 17heures** à l'**Assemblée Permanente des Chambres de Métiers du Mali (APCMM)**, sis à Niaréla, Avenue de la Somme, Bamako – Mali. Tél : **(+223) 20 21 61 85 / 66 75 24 57**